

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de séance : 24 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 19 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

**EXCUSES** : MM. MAYEUX M., 3ème Adjointe qui donne pouvoir à MURCIA B. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK Jean-Paul + GUIDEZ E. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à FERAHTIA A. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme CLOSSE E.

**Délibération N° 2022-06-05**

### OBJET

**Motion relative au pouvoir d'agir des communes et EPCI**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Pour des mesures indispensables au maintien des missions des collectivités locales

Dans un contexte économique particulièrement difficile pour les collectivités : hausse des prix de l'énergie, augmentation du point d'indice de la fonction publique, hausse des prix des matériaux de travaux publics... les collectivités territoriales se retrouvent à nouveau confrontées à une hausse de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, sans perspective de recettes nouvelles.

En effet, les réformes et suppressions de taxes locales actuelles et à venir, impactent fortement les recettes des collectivités (taxe d'habitation, exonération pendant 15 ans de la taxe foncière sur les logements « aidés », taxe d'aménagement, Cotisation sur les Valeurs Ajoutées des entreprises...) : elles risquent de diminuer le niveau de services de certains équipements, voire de les fermer (piscines, par exemple) et répercuter l'augmentation de leurs dépenses sur les impôts locaux ou sur les tarifs de leurs services.

Force est de constater que les collectivités perdent, peu à peu, leur autonomie fiscale.

La loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à laquelle les collectivités doivent répondre engendrera inévitablement des conséquences négatives sur le développement des territoires et sur les recettes financières inhérentes aux territoires attractifs.

Conséquences : de nombreuses collectivités envisagent de reporter des investissements, ce qui aura un impact négatif sur le tissu économique local.

### C'est pourquoi :

Le Conseil Municipal d'Haveluy se joint à l'Association des Maires du Nord et des Présidents d'EPCI pour demander :

- L'accès des collectivités aux tarifs réglementés de l'énergie ;
- L'indexation de la DGF sur l'inflation ;
- La mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus modestes qui sont aussi victimes de précarité énergétique ;
- De revenir en profondeur sur la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation nette (ZAN) ;
- Le maintien des financements du Plan de Relance, notamment pour la rénovation et la transition énergétique ;
- Le maintien de la CVAE ;
- La suppression de l'exonération pendant 15 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements « aidés ».

La présente motion a été adoptée à l'unanimité (21 voix « POUR »).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Emmanuelle CLOSSE



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 02/11/2022  
Publiée ou notifiée le 04/11/2022  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,